SGUM
SSUM
Schweizerische Gesellschaft für Ultraschall in der Medizin
Società Svizzera di Ultrasonologia in Medicina
Société Suisse d'Ultrasons en Médecine

Règlement – Cours de didactique et Journée des responsables de cours et des tuteurs

Formation continue SSUM pour les tuteurs et responsables de cours

Situation

Le présent règlement définit les exigences et les conditions-cadres pour le cours de didactique ainsi que pour la journée des responsables de cours et des tuteurs dans le cadre de la formation continue de la SSUM. Des tuteurs et responsables de cours bien formés sont essentiels pour garantir une formation en échographie de haute qualité. Leurs compétences didactiques et leur expertise jouent un rôle déterminant dans la transmission efficace et pratique des connaissances. Cela permet de préparer au mieux les futurs utilisateurs de l'échographie à leur activité médicale, dans l'intérêt de la sécurité des patients et de la qualité des soins.

1. Cours de didactique

Le cours de didactique offre une formation approfondie aux techniques pédagogiques pour les futurs tuteurs et responsables de cours en échographie. Un cours est proposé en Suisse alémanique et un autre en Suisse romande.

1.1 Responsabilité organisationnelle

La responsabilité organisationnelle du cours de didactique en Suisse alémanique incombe à la CFCP FA Échographie. Le cours en Suisse romande est dirigé par le comité de la GREC.

Conditions de participation

Les dispositions suivantes s'appliquent à la participation au **cours de didactique**, en fonction de l'attestation de formation complémentaire (AFC) concernée :

AFC Sonographie

- **Module Abdomen :** la participation est obligatoire pour les tuteurs et tutrices. Sont également admis les futurs tuteurs et tutrices qui exerceront cette fonction dans l'année suivant le cours.
- **Modules Appareil locomoteur (BWA) et ORL :** la participation est obligatoire pour les tuteurs et tutrices ou les responsables de cours. Pour ces modules, une nomination préalable à la fonction de tuteur/tutrice ou de responsable de cours est en outre requise.
- **Module de pédiatrie :** obligatoire pour tous les nouveaux tuteurs/tutrices et responsables de cours.
- **Modules Vaisseaux et Échographie mammaire :** la participation n'est pas obligatoire et est ouverte aux tuteurs et tutrices ainsi qu'aux responsables de cours.
- **Module Gynécologie :** la participation est obligatoire pour les futurs tuteurs et tutrices ainsi que pour les futurs responsables de cours. La demande correspondante peut être déposée dans un délai d'un an après le cours.

AFC POCUS

La participation est obligatoire pour les futurs responsables de cours. Sont admis les formateurs et formatrices qui exerceront la fonction de responsable de cours dans l'année suivant le cours.

AFC Échographie prénatale

La participation est obligatoire pour les futurs tuteurs et tutrices ainsi que pour les futurs responsables de cours. La demande correspondante peut être déposée dans un délai d'un an après le cours.

AFC Échographie de la hanche

La participation est ouverte aux tuteurs et tutrices ainsi qu'aux responsables de cours.

De manière générale : sont admis les futurs formateurs et formatrices qui

- exerceront la fonction de tuteur/tutrice dans l'année suivant le cours de didactique ;
- ont déjà exercé la fonction de superviseur/superviseuse ;
- et sont titulaires de l'attestation de formation complémentaire correspondante depuis au moins deux ans.

Idéalement, le cours de didactique est suivi durant la seconde moitié de la troisième année suivant l'obtention de l'attestation de formation complémentaire. Les dispositions spécifiques des programmes des AFC et des différents modules doivent être respectées.

Frais d'inscription

CHF 100 (paiement en ligne lors de l'inscription)

1.3 Contenu et structure

Le cours de didactique combine les bases théoriques avec des exercices pratiques. Un élément central sont les mini-présentations, durant lesquelles des participants sélectionnés présentent un thème d'échographie, suivi d'un retour en plénière sur la présentation, la technique de présentation et le contenu. Des ateliers complémentaires peuvent approfondir les thématiques suivantes : enseignement en petits groupes, cours hybrides, supervision et organisation de cours dans la pratique clinique. Des principes pédagogiques, techniques de visualisation et méthodes de feedback efficaces seront également transmis. Des ateliers avec des sessions de micro-enseignement et des stations d'apprentissage peuvent être intégrés. L'évolution du format reste ouverte selon les objectifs généraux.

1.4 Intervenants

Le cours est dirigé par un membre du comité de la CFCP Sonographie, ou en Suisse romande, par un membre du comité de la GREC. Ils assurent une part importante de l'enseignement et composent l'équipe d'intervenants disposant de compétences avérées dans l'enseignement didactique.
En plus de transmettre les principes d'enseignement, techniques de visualisation et méthodes de feedback, les intervenants veillent à transmettre des approches pratiques pour l'organisation de l'enseignement et la supervision. Les concepts théoriques ainsi que leur application dans la pratique clinique sont abordés.
La secrétaire générale ainsi que le secrétariat seront présents pour soutenir les processus organisationnels et répondre aux questions.

2. Réunion des responsables de cours et des tuteurs (KTT)

Cette réunion a pour but de mettre à jour les tuteurs et responsables de cours sur les structures de la SSUM et ses programmes de compétences, tout en les préparant à leur futur rôle. Elle se veut une « auto-école » pour les futurs formateurs. Actuellement, la réunion a lieu uniquement en Suisse alémanique ; une réunion en Romandie est encore en discussion.

2.1 Responsabilité organisationnelle

La responsabilité organisationnelle incombe à la CFCP FA Sonographie.
Conditions de participation
Les dispositions suivantes s'appliquent à la participation à la **Journée des responsables de cours et des tuteurs**, en fonction de l'attestation de formation complémentaire (AFC) concernée :
AFC Sonographie (tous les modules) et AFC Échographie prénatale
La participation est obligatoire pour tous les nouveaux tuteurs et toutes les nouvelles tutrices ainsi que pour les nouveaux responsables de cours.
AFC POCUS et AFC Échographie de la hanche
La participation est ouverte aux tuteurs et tutrices ainsi qu'aux responsables de cours.
La SGUM recommande aux tuteurs et tutrices ainsi qu'aux responsables de cours de participer périodiquement à la Journée des responsables de cours et des tuteurs dans le cadre de leur cycle de recertification de l'AFC (5 ans).

Frais de participation
Gratuit

2.3 Structure du contenu

La première partie de la réunion aborde les structures et les comités de la SSUM ainsi qu'un aperçu des règlements des quatre programmes de compétences, y compris la pratique de la formation.
La deuxième partie traite des aspects pratiques liés à l'organisation des cours et à la pratique quotidienne : organisation des examens supervisés, rôle des responsables de cours, conditions-cadres de la supervision, etc. La réunion doit être interactive et encourager la discussion ouverte, avec une infrastructure adaptée (ex. disposition des sièges).

2.4 Intervenants
La réunion est dirigée par un membre responsable de la CFCP Sonographie. La présentation de la SSUM est assurée par des membres du comité SSUM, celles des programmes de compétences par les président(e)s des quatre CFCP et des sections responsables des modules.
La secrétaire générale et le secrétariat seront également présents.

3. Finances
Le comité de la SSUM a confirmé en novembre 2024 l'importance de ces deux événements pour la qualité des formateurs et a décidé que la SSUM prendrait en charge les coûts.
La réunion KTT reste gratuite, tandis que le cours de didactique est facturé CHF 100. Tout déficit est couvert par la SSUM.

Budget maximal :
- Cours de didactique et réunion KTT Suisse alémanique : CHF 20'000
- Cours de didactique Romandie : CHF 10'000
  Les deux événements sont budgétisés à l'automne par le secrétariat, qui établit ensuite un décompte détaillé.

<u>Rémunérations versées par la SSUM :</u>

Cours de didactique et réunion KTT Suisse alémanique (1.5 jours)
- Organisateur/trice, modérateur/trice : CHF 3'000
- Intervenant cours de didactique par exposé (matinée) : CHF 500
- Intervenant cours de didactique par atelier (45 min) : CHF 200

Cours de didactique Romandie (1 jour)
- Organisateur/trice, modérateur/trice : CHF 1'500
- Intervenant cours de didactique par exposé (matinée) : CHF 500
- Intervenant cours de didactique par atelier (45 min) : CHF 200

Pour d'autres intervenantes et intervenants externes, des conventions de conférencier distinctes peuvent être conclues.

Ce règlement a été adopté lors de la séance du comité le 21 mars 2024. Il entre en vigueur le 1er juin 2025.

Zurich, le 5 octobre 2025

Dr. méd. Anika Hansmann
Présidente SSUM

Dr. méd. Christiane Arnold
Co-présidente CFCP Sonographie